

INFORMATIONS MUNICIPALES N°1

Version illustrée disponible sur

www.fontanes-42.fr



Juillet 2020

D'une inauguration à l'autre

La journée du **samedi 19 septembre** sera marquée par **deux inaugurations** consécutives sur la commune :

La Maison du Plâtre, dès 9h :

La toute nouvelle salle communale a ouvert ses portes en janvier dernier à l'occasion des vœux de la municipalité et a accueilli les utilisateurs jusqu'au confinement de la France à la mi-mars.

Son inauguration n'avait pas pu être possible. Elle se déroulera le 19 septembre et **vous accueillera** pour la visite du bâtiment **à partir de 9h** autour d'un café-croissants, suivi des prises de paroles des officiels.



Les sentiers de découverte de la forêt sont le fruit du travail des équipes municipales de Saint-Héand et Fontanès depuis plus de deux ans. Ils seront mis en service à la rentrée de septembre. Leur inauguration, organisée par les deux communes, se tiendra le 19 septembre **au Rivollier à 11h**.



Vous êtes tous cordialement invités à ses deux inaugurations.

Installation du conseil municipal

Suite à son élection du 15/03/2020, et après une période de latence due à la crise sanitaire, le nouveau conseil municipal de Fontanès s'est réuni le 26/05/2020 pour les élections du maire et des adjoints. Suite aux votes sont élus :

- Maire : Michel GANDILHON (avec 15 voix)
- 1^{ère} adjointe : Huguette THIZY (avec 15 voix), chargée de :
 - o Affaires scolaires - Enfance jeunesse
 - o Information - Communication
- 2^{ème} adjoint : Laurent VILLEMAGNE (avec 14 voix et 1 nul), chargé de :
 - o Technique : voirie, eau, assainissement, bâtiments
- 3^{ème} adjoint : Nicolas PROUVOST (avec 15 voix), chargé de :
 - o Aménagement – Prospective – Economie - Développement durable
 - o Associations – Culture – Tourisme – Patrimoine – Sport

Nomination par arrêté municipal de deux conseillers municipaux délégués :

- Pascal GOUTAGNY : Voirie
- Jean-François GUYOT : Bâtiments



De gauche à droite : Marie-Hélène CHILLET, Laurent VILLEMAGNE, Huguette THIZY, Billy BABOT, Jean-Eric PITAVAL, Nathalie ROCHE, Pascal GOUTAGNY, Michel GANDILHON, Nicolas PROUVOST, Elodie DECHAUMET, Guillaume GRANGE, Pascal PHILIBERT, Barbara PARAN-DOUSSET, Jean-François GUYOT, Nadine SICARD.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 05/06/2020, il a été procédé à la désignation des membres des 6 commissions internes comme suit :

Finances : Michel GANDILHON, Huguette THIZY, Laurent VILLEMAGNE, Nicolas PROUVOST, Guillaume GRANGE, Pascal PHILIBERT

Enfance – Jeunesse : Michel GANDILHON, Huguette THIZY, Nadine SICARD, Elodie DECHAUMET, Nathalie ROCHE, Billy BABOT

Information - Communication : Michel GANDILHON, Huguette THIZY, Elodie DECHAUMET, Billy BABOT, Nadine SICARD, Jean-Eric PITAVAL, Jean-François GUYOT

Technique : Michel GANDILHON, Laurent VILLEMAGNE, Nicolas PROUVOST, Pascal GOUTAGNY, Jean-François GUYOT, Guillaume GRANGE, Pascal PHILIBERT, Barbara PARAN DOUSSET, Billy BABOT, Nathalie ROCHE, Elodie DECHAUMET

Aménagement - Prospective - Economie - Développement durable : Michel GANDILHON, Nicolas PROUVOST, Guillaume GRANGE, Pascal PHILIBERT, Jean-Eric PITAVAL, Barbara PARAN DOUSSET, Pascal GOUTAGNY, Marie-Hélène CHILLET

Associations - Culture - Tourisme - Patrimoine - Sport : Michel GANDILHON, Nicolas PROUVOST, Jean-Eric PITAVAL, Marie-Hélène CHILLET, Billy BABOT, Nathalie ROCHE, Pascal GOUTAGNY

Vous trouverez l'ensemble des nominations dans le bulletin municipal de fin d'année.

Voirie



Début juin, en collaboration avec les services de Saint-Etienne Métropole, et la commune de Saint-Christo-en-Jarez, le tronçon mitoyen du chemin de la Chalée a été regoudronné à partir de la Croix des Hommes Morts.



Afin d'éviter les dégâts des eaux lors d'épisodes orageux, des bordures ont été posées rue du Sépulcre, vers l'entrée du lotissement des Egaux, afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le réseau d'eau pluviale.



D'autres travaux par la méthode du point à temps (combinaison d'émulsion bitumineuse et de gravillonnage) sont prévus au second semestre sur des chemins dont le revêtement s'est faïencé au fil du temps. Cette technique permet de re-étancher la couche de roulement afin qu'elle ne se dégrade pas davantage. Seront traités : les secteurs de la Pâqueroux, des Imberts, de la Verna, de la Bâtie, de la Grand-Grange et de Prarond. Seuls les tronçons abimés seront repris. Le coût des travaux est malheureusement impacté par la Covid-19 car les entreprises répercutent à leurs clients le surcoût lié à cette pandémie. Aussi, ces travaux restent à valider dans le courant de cet été, en espérant que cette augmentation soit modeste.

Travaux rue des Alpes

Des travaux sur les réseaux vont prochainement être réalisés rue des Alpes, depuis la rue des Acacias jusqu'à la limite avec le lotissement de Chantemerle. Ces travaux consisteront à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) et au déplacement du réseau d'eau potable. Ils seront réalisés par l'entreprise SDRTP et démarreront le 6 juillet ; ils devraient se terminer mi-septembre. La circulation sera perturbée dans tout le secteur et le stationnement interdit. Pour les riverains (chemins des Sallons, impasse du Couvent, rue de l'Arsenal, rue des Alpes), il devrait toujours être possible de circuler soit en descendant la rue des Alpes en direction de Chantemerle, soit en remontant la rue en direction de celle des Acacias. Pour les autres usagers, ce secteur est à éviter.

Services Aqualter et Enedis



Aqualter, délégataire du service de distribution d'eau potable de la commune, informe ses abonnés sur son site internet. Il suffit de créer un compte personnel dans son « espace abonné » à l'adresse <https://espaceabonne2.aqualter.com/>. Celui-ci permet de consulter ses consommations d'eau potable, les informations relatives à son contrat ainsi que ses factures, et d'être informé des coupures prévues sur le réseau de distribution.

Dans le même registre, en cas de coupure électrique, Enedis propose un service d'information sur les coupures, en temps réel, à partir de son smartphone. Il s'agit de l'application « Enedis à mes côtés ». A partir du code postal et du nom de la commune, cette application indique les lieux impactés par l'incident et l'heure probable du retour à la normale. Cela permet d'éviter la saturation du service d'information sur le répondeur téléphonique (tél : 09 72 67 50 42).



Traitement des déchets

Déchetterie :

Depuis le 15 juin, les horaires d'ouverture des déchetteries sont revenus à la normale, en horaires d'été. Pour la déchetterie de Saint-Héand, les horaires sont donc les suivants :

Lundi	fermée	fermée
Mardi	de 10h à 12h	de 14h à 19h
Du mercredi au vendredi	fermée	de 14h à 19h
Samedi	de 9h30 à 12h	de 14h à 19h
Dimanche	de 9h30 à 12h	fermée

La collecte des textiles a également repris ; le container installé rue du Plâtre est de nouveau vidé régulièrement par l'association Chrysalide.

Il est rappelé que tous les déchets ont leur place dans un container attitré ou en déchetterie. En aucun cas ils ne peuvent être déposés sauvagement aux abords des containers ou dans la nature.

Saint-Etienne Métropole vous aide à réduire vos déchets ménagers

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Saint-Étienne Métropole conduit des actions pour le recyclage des déchets alimentaires. Ceux-ci représentent en effet encore 30% de nos ordures ménagères.

Pour réduire leur volume, **SEM met en place une action** incitant les habitants de la métropole à acquérir des équipements pour gérer leurs déchets à domicile en accordant une subvention de :

- **30 € pour un composteur domestique,**
- **50 € pour un lombricomposteur ou un poulailler.**
-

SUIVEZ-NOUS SUR
f t y s

À LA RENTRÉE ADOPTEZ UNE POULE !

Équipez-vous d'un poulailler pour réduire vos déchets et avoir des œufs frais :
Saint-Étienne Métropole vous en rembourse une partie !*

+ d'infos
saint-etienne-metropole.fr

SEM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Ce dispositif est opérationnel jusqu'au au 1^{er} décembre 2020, pour des équipements acquis entre le 16 décembre 2019 et le 30 novembre 2020. Un seul équipement sera subventionné par foyer, sur présentation d'une facture nominative. Seuls les foyers domiciliés sur le territoire de SEM sont éligibles. Pour faire la demande de subvention, un formulaire doit être retiré à SEM ou téléchargé sur le site internet de SEM ([rubrique déchets](#)). Une fois complété, il doit être envoyé par courrier ou mail à SEM, accompagné des documents justificatifs demandés. Les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement des crédits attribués.

Radar pédagogique



Un radar pédagogique a été installé le 26 mai 2020, rue Fontanésium (en direction du cimetière). Il analyse la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation. Des riverains dénonçant régulièrement la vitesse excessive de certains véhicules dans cette zone limitée à 50 km/h, la municipalité a demandé l'installation de ce dispositif.

Cet équipement, appartenant au Syndicat d'Entente Rurale qui regroupe les communes de Sorbiers, Saint-Christo-en-Jarez, Marcenod et Fontanès, change de commune tous les deux mois et peut donc être placé à des emplacements différents.

L'ensemble des mesures réalisées (vitesse, nombre de véhicules...) sera récupéré par la commune à la fin de la période de mesure. Cela permettra d'adapter les aménagements futurs visant à faciliter le respect de la vitesse autorisée.

Inscription aux transports scolaires année 2020-2021 :

L'inscription au transport scolaire est possible depuis début juin et peut se faire directement via le site de Saint-Etienne Métropole : <https://transports-scolaires.saint-etienne-metropole.fr/> ou celui de la commune : www.fontanes-42.fr.

L'inscription en ligne est rapide et le paiement sécurisé (TIPI). Il est aussi possible de s'inscrire par l'intermédiaire du formulaire papier, disponible en mairie.

Permanence STAS :



Comme chaque année, afin de faciliter les démarches des utilisateurs de la STAS, le BusInfos sera présent à Fontanès, place de la Mairie, le **mercredi 9 septembre de 13h30 à 15h30**.

A cette occasion, l'agent commercial de la STAS délivrera des informations et réalisera ou rechargera les abonnements des cartes OÙRA.

Suspension de la ligne 85 cet été :

Comme à chaque période de vacances, la ligne 85 depuis le Grand-Quartier jusqu'à Fontanès sera suspendue du lundi 6 juillet au samedi 29 août inclus.

Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser le service TAD (transport à la demande).

Rappel des horaires :

- Trajet aller départ de Fontanès (arrêt de bus rue Fontanésium) vers la Talaudière (arrêt mairie), heure d'arrivée pour 7h ou 14h.
- Trajet retour vers Fontanès, départ mairie de la Talaudière à 12h45 ou 18h.

Les personnes intéressées doivent appeler le 04 77 92 82 19 la veille du voyage (jusqu'à 19h).

En cas de dysfonctionnement du service, veuillez en référer au plus tôt en mairie.

A découvrir devant la Maison du Plâtre

Si vous êtes passé(e) devant la Maison du Plâtre, vous avez sans doute vu l'expression artistique, symbolisant le village, installée devant le bâtiment. Les dernières finitions sont en cours de réalisation, notamment le raccordement au réseau d'eau potable pour la fontaine qui y est intégrée.

Vous trouverez plus de détails sur cette réalisation locale dans le bulletin municipal de fin d'année.



Vivre ensemble

Après un printemps avec beaucoup de contraintes, la vie reprend son cours. Quel plaisir de voir à nouveau le village en effervescence et ses rues animées par les enfants, les jeunes et moins jeunes.

Cependant, il est important de se redire quelques règles importantes pour le bien vivre ensemble :

La circulation à vélo dans les rues du village comme ailleurs doit se faire dans le respect des règles élémentaires du code de la route (sens interdits, priorités à droite, circulation à droite de la chaussée, respect des trottoirs, etc...).



Les jeux de ballons doivent être pratiqués dans les espaces dédiés (zone de loisirs par exemple). Les rues du village ne sont pas adaptées pour jouer au ballon. Les frappes contre les murs des bâtiments publics et privés peuvent entraîner des dégradations importantes, voire endommager les véhicules stationnés à proximité.

Les parties de pétanque en soirée sur le terrain de boules communal doivent se faire dans le respect du voisinage (bruit, stationnement des véhicules). Il est rappelé que les déchets doivent être triés et placés dans les poubelles à proximité et les verres, évacués dans un container à verre.

Nuisances sonores



Pour les travaux de jardinage et de bricolage bruyants (tondeuse à gazon et débroussailleuse à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécaniques...), en application de l'arrêté préfectoral 2000/074 du 10/04/2000, il est demandé de respecter les horaires suivants :

- Jours ouvrables entre 8h30 et 12h et entre 14h30 et 19h30
- Samedi 9h à 12h et 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Les jeux dans les piscines peuvent être très bruyants, respectons nos voisins.

D'une manière plus générale, tout bruit émis entre 22h et 7h du matin en semaine ou 23h et 7h les samedis et veilles de jours fériés représente un délit relevant du tapage nocturne.

Confinement... déconfinement...



Ecole, accueil périscolaire et cantine

Sur la période de confinement, du 16 mars au 11 mai, l'école était école cible et a accueilli les enfants de personnels prioritaires à la lutte contre la Covid-19 des communes de Grammond, la Gimond, Marcenod et Fontanès. L'accueil périscolaire était également à leur disposition, matin, midi et soir, avec repas tiré du sac. Ce service a bénéficié à quelques enfants de la Gimond, Grammond et Marcenod. Aucune famille de Fontanès ne l'a sollicité.

Dès la réouverture de l'école, le 12 mai, environ la moitié des enfants étaient présents. Le protocole de l'Education Nationale a été adapté à la configuration de l'école afin de permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions. Les services périscolaire et cantine ont été assurés, avec les repas livrés par le lycée Sainte-Claire. A compter du 2 juin, le retour des enfants à l'école a pu se faire de manière progressive pour finalement retrouver l'effectif complet pour terminer l'année.

La gestion de cette situation a nécessité des efforts de tous, enseignants, personnel communal et élus. Les enfants ont eux aussi fait preuve d'une grande adaptabilité face aux contraintes imposées et qui évoluaient régulièrement. Quant aux parents, la confiance accordée aux équipes enseignantes et municipales sur cette période mérite d'être soulignée.

L'école de Fontanès, avec trois classes et des effectifs raisonnables par classe a pu très rapidement accueillir le maximum d'enfants inscrits, contrairement à bon nombre d'écoles.

Espérons que ceci fera réfléchir l'Education Nationale sur les fermetures de classes en milieu rural.



Dans la cour de l'école, on s'entraîne à la distanciation physique ...

Emplois d'été

Chaque année, la commune propose un emploi d'été (à mi-temps pendant deux semaines) pour deux jeunes. Compte-tenu de la situation sanitaire, le recrutement n'a pas été envisagé cette année. Ils seront les bienvenus à l'été 2021.

Location des salles

Les salles du château (en concertation avec SEM), de la Maison du Plâtre et du Foyer ne seront pas accessibles à la location jusqu'à fin août.

Don du sang



Rendez-vous le **lundi 28 septembre 2020, de 16h30 à 19h**, à la Maison du Plâtre pour la collecte annuelle.

Piscine intercommunale du Val d'Onzon

La piscine intercommunale du Val d'Onzon située à Sorbiers a rouvert ses portes au public depuis le **lundi 29 juin** avec un protocole sanitaire strict, dont l'objectif est de maintenir la distanciation et de protéger la santé de tous.

Il est demandé aux usagers :

- de se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique avant d'entrer dans l'établissement.
- de n'apporter aucun matériel personnel (flotteurs en mousse, bouées, frites, palmes...) hormis maillot, lunettes et bonnet de bain.

L'établissement n'est pas accessible aux visiteurs et accompagnateurs.

La fréquentation maximale en instantané est ramenée à 60 personnes.

Les agents assurent la désinfection des locaux selon le protocole mis en place pour faire face à l'épidémie de covid-19, en début de journée, pendant les coupures et chaque fois que nécessaire.



Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi : 9h-13h (entrée possible jusqu'à 11h) et 14h-18h (entrée possible jusqu'à 16h).

le samedi : 9h00-13h00 (entrée possible jusqu'à 11h).

Un flyer a été intégré dans la brochure jointe afin de préciser ces nouveaux horaires.

Critérium du Dauphiné 2020

Mercredi 12 août, la course cycliste du Critérium du Dauphiné sera de passage dans la Loire, et sur la commune de Fontanès, avec une arrivée à Saint-Christo-en-Jarez. Les coureurs passeront par Chazelles-sur-Lyon, Saint-Galmier, La Fouillouse, Saint-Héand, le Pilon, Sorbiers, Saint-Christo-en-Jarez avant la boucle finale via Saint-Romain-en-Jarez, Chagnon, Valfleury, pour une arrivée à Saint-Christo aux alentours de 16h30.

Des perturbations du trafic sont donc à prévoir si vous devez vous déplacer dans ces différents secteurs. Les routes seront fermées à la circulation 45 minutes avant le passage des premiers coureurs et réouvertes 15 minutes après le passage de la voiture de fin de course. La vigilance de chacun est de rigueur aux abords de la course.



Correspondant de presse

Le journal La Tribune-Le Progrès **recherche un correspondant local** pour la commune de Fontanès. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants, des retraités ou autres... Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet ? Adressez un courrier de motivation par mail à : lprstetienne@leprogres.fr



Déclaration annuelle de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Cette déclaration est importante pour la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**, et concerne tous types de colonies.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne est accessible sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, un service d'assistance est disponible, par téléphone : 01 49 55 82 22 ou par mail :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Pour les nouveaux apiculteurs ou ceux souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches.

Horaires mairie : été 2020



Pendant la période estivale, l'accueil de la mairie sera ouvert :

- les lundis de 8h30 à 12h
- les mardis et jeudis de 14h à 17h.

Le secrétariat de mairie **sera fermé du 12 au 16 août**. En cas d'urgence, les numéros de téléphone des élus de permanence seront disponibles sur la porte de la mairie.

Du côté des associations



MJC

LAVAGE

DE

VOITURES

Par les jeunes du LARJ

SAMEDI 4 JUILLET

de 9h à 12h et 14h à 16h30

aire de camping cars du Rio



Intérieur : 6€

Extérieur : 6€

Intérieur + Extérieur : 10€

du 8 au 10 juillet : séjour bivouac dans les arbres



Activités

Le samedi 5 septembre, auront lieu à la Maison du Plâtre les inscriptions aux activités.

Afin de s'adapter au mieux au contexte actuel et permettre une distanciation physique, les inscriptions auront lieu de 9h à 15h. La MJC vous propose des activités variées (yoga, marche nordique, chant, training, etc...) pour tous les âges !

Cette année, nous souhaitons aussi proposer des activités ponctuelles sur diverses thématiques : origami, yoga du rire, fabrication de meubles en carton, art floral

Une nouvelle façon de vous divertir et de vous initier à de nouvelles pratiques.

Ces ateliers sont encadrés et animés par des intervenants qualifiés et spécialisés.

Vous retrouvez tous les détails dans notre plaquette.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

Koz'Kafé

Pour fêter nos retrouvailles, l'équipe de la MJC vous attend le deuxième dimanche de chaque mois au Koz'Kafé ! Pour les sportifs du dimanche, les bénévoles vous donnent rendez-vous à 9h devant la Maison du Plâtre pour le départ d'une marche, footing ou tour de VTT !

Après l'effort... le réconfort autour d'une boisson ! Rendez-vous le 11 octobre 2020.

Koz'Kafé



Soirée HALLOWEEN

Réservez dès à présent votre samedi 31 octobre : soirée dansante spéciale Halloween....
Plus de détails très prochainement.

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Juillet			
Vendredi 3	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 4	Lavage de voitures	LARJ / MJC	Aire de camping cars
Du 8 au 10	Séjour bivouac	LARJ / MJC	Pilat
Septembre			
Samedi 5	Inscriptions aux activités	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 11	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 19	Inauguration de la Maison du Plâtre	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 19	Inauguration des sentiers de découverte de la forêt	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 19	Rando VTT + repas	Comité des Fêtes	La Grange
Octobre			
Vendredi 2 octobre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et illustrations sur le site internet de la commune.



Feuille infos d'octobre 2020 : articles à communiquer au plus tard le 18 septembre pour paraitre le 1^{er} octobre.